

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FAMILLE**

**DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
DE LA SECURITE ET DE LA CULTURE**

**DEPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE LA SANTE**

## **Plan d'action de la configuration d'un dispositif cantonal de formation du domaine santé-social (DSS)**

1. Identification de la problématique en sept points par les responsables du projet auprès des conseillers d'Etat impliqués (phase aboutie en novembre 2013);
2. Recensement des dispositions légales concernant le niveau de certification exigé dans les entités du DSS (phase aboutie en octobre 2014);
3. Etat des lieux exhaustif, par secteur en termes de formation du personnel, du nombre de postes et de provenance du personnel;
4. Proposition de planification cantonale introduisant les différents niveaux de formation dans le DSS et proposition de modifications légales y relatives;
5. Elaboration d'une planification cantonale adaptant la capacité des écoles professionnelles en rapport avec les besoins exprimés;
6. Evaluation financière du dispositif (charges et retours sur investissement);
7. Elaboration d'un rapport à l'intention du Conseil d'Etat (décembre 2016).

Neuchâtel, le 26 juin 2015